



Département des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE BEUIL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février, à 18 heures 30, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire

Date de convocation : 07/02/2024	Nombre de membres :		
Date d'affichage : 07/02/2024	- En exercice : 11		
	- Présents : 8		
	- Votants : 11		
Votes :			
Pour : 7	Contre : 1 Roland GIRAUD	Abstention : 1 Jean-Louis COSSA	Ne prennent pas part au vote : 2 (François SCHULLER et Rodolphe BIZET)

Présents : Roland GIRAUD, Maire - Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint - Alexandre GEFFROY, 2^{ème} Adjoint - Christian GUILLAUME, 3^{ème} Adjoint - Noël MAGALON, 4^{ème} Adjoint - Rodolphe BIZET, Conseiller Municipal – Jean-Louis COSSA, Conseiller municipal, Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal.

Absents : Karine DONADEY, Conseillère Municipale, Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale – François SCHULLER, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Karine DONADEY donne pouvoir à Christian GUILLAUME – Karel NICOLETTA donne pouvoir à Arnaud ROCHE – François SCHULLER donne pouvoir à Alexandre GEFFROY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

DCM 2024-02/13 :

Désignation d'un élu « correspondant » à la CPTS H3VE – Gestion d'une situation sanitaire exceptionnelle

Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} adjoint donne lecture à l'assemblée du courrier de Monsieur Rodolphe Bizet, Président de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de la Haute Vallée Var, de la Vaire et de l'Estéron – CPTS H3VE nous informant de la rédaction en cours d'un plan de gestion d'une situation sanitaire exceptionnelle et dans lequel il souhaiterait que soit désigné un correspondant au sein des élus de la commune afin que nous puissions être tenus informés des avancées de leur mission et faciliter ainsi nos échanges.

Monsieur Nicolas DONADEY rappelle que cette CPTS, créée en 2021, permet de regrouper des professionnels de santé sur les trois vallées susmentionnées qui de par leur activité au plus proche des usagers contribuent à une veille sanitaire permanente de proximité.

Afin de contribuer à apporter une réponse en cas de crise sanitaire, en complément des différents plans de prévention des risques existants (ORSAN, ORSEC, Plan Communal de Sauvegarde communal...) cette CPTS a constitué et structuré une organisation d'équipe ayant pour mission d'apporter une réponse collective aux besoins de santé de la population où les professionnels de santé sont mobilisables.

Ce correspondant sera l'interlocuteur privilégié de la CPTS H3VE et participera en collaboration avec la CPTS – H3VE à l'élaboration du recensement des locaux pouvant être médicalisés et réquisitionnables en cas de crise sanitaire ainsi qu'à la liste des personnes vulnérables au sein de notre

Commune.
AR Prefecture

006-210600169-20240213-DCM_2024_02_13-DE
Reçu le 16/02/2024

DCM 2024-02/13

1/2

Monsieur Nicolas DONADEY propose que soit désigné comme correspondant auprès de la CPTS H3VE, Monsieur François SCHULLER, Conseiller Municipal, déjà désigné comme correspondant titulaire incendie et secours et qui a eu en charge la gestion et la rédaction de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

Où l'exposé de Monsieur Nicolas DONADEY et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

MM. SCHULLER François et BIZET Rodolphe ne prennent pas part au vote.

- APPROUVE la désignation de Monsieur François SCHULLER, Conseiller Municipal comme correspondant auprès de la CPTS H3VE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signés au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Roland GIRAUD

**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

The image shows a blue ink signature of Roland GIRAUD written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE BEUIL' at the top and '06470' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff and a cross.

AR Prefecture

006-210600169-20240213-DCM_2024_02_13-DE
Reçu le 16/02/2024

DCM 2024-02/13

2/2